

Les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal en demandent plus au gouvernement

www.pointsud.ca

21 mai, 2008

Les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PPÉAM) félicitent les ministres du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) Line Beauchamp, et des Ressources naturelles et de la Faune, Claude Bécharde pour la création de 23 nouvelles aires protégées en territoire public, une annonce qui porte à 6 % l'ensemble du territoire naturel protégé uniquement dans le nord du Québec.

Mais malgré ces efforts, les Partenaires considèrent inacceptable le fait que le Québec ait 6 % de son territoire en aires protégées au nord du 47ème parallèle, ne laissant que 5 582 km² d'aires protégées au sud de ce parallèle.

« La plus grande diversité biologique se trouve dans le sud du Québec, soit dans la sous-zone de la forêt décidue, qui regroupe les domaines de l'érablière à caryer cordiforme, de l'érablière à tilleul et l'érablière à bouleau jaune », disent-ils. « Ces trois domaines bioclimatiques totalisent une superficie de 111 100 km², ce qui n'inclue pas le domaine de la sapinière à bouleau jaune, ce dernier étant en majeure partie situé au nord du 47ème parallèle », affirment les trois porte-parole Tommy Montpetit, David Fletcher et Guy Garand par voie de communiqué.

Une fois de plus les PPÉAM demandent au gouvernement de tout mettre en oeuvre afin que le Québec ait 12 % d'aires protégées pour chacune des régions naturelles du Québec d'ici 2010, comme le préconise la norme internationale, et ce afin de protéger, conserver et mettre en valeur sa diversité biologique.

Ils ajoutent que « le sud du Québec renferme non seulement la plus grande diversité biologique mais aussi la plus forte densité de la population. Cette région est la plus affectée par les activités humaines, et elle subit des pressions constantes pour le développement résidentiel, industriel et agricole, d'où l'importance d'agir ».

Par ailleurs, le porte-parole du Parti Québécois en environnement et député de Vachon, M. Camil Bouchard souligne que le gouvernement ne doit pas, en réservant des superficies, appauvrir les régions comme il l'a fait en imposant les restrictions dans la coupe forestière et en abandonnant les communautés locales à elles-mêmes.

« Le rapport Coulombe proposait plus de 80 mesures pour une meilleure gestion de nos forêts. Le gouvernement en a adopté une seule, la réduction de la coupe et a complètement négligé la mise en place d'une économie de 2ième et de 3ième transformation, ce qui a provoqué des centaines de mises à pied dans des régions dépourvues d'alternatives pour les travailleurs et leurs familles », de rappeler M. Bouchard.